GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Loisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	ctr
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe avec réserves de semenciers	crs
Coupe progressive d'ensemencement	cpe
Coupe par bandes	cpb
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges dominantes	dhd
Coupe de jardinage	cj
Reboisement (plant ou à plat)	boi
Scarifiage	sf
Plantation en récipients	pr
Plantation en boutures	pb
Ensemencement	ens
Fertilisation	fert
Résultat dans les tableaux (abréviation libre)	ra

N.B. Ces interventions incluent des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux (aucune essence compagne prédominante)	R (R)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	R (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — — à pin gris	R (PG)
— — — à pin rouge	R (PR)
— — — à thuya (cèdre)	R (C)
— — — à pruche	R (P)
— — — à mélèze	R (L)
— — — à peuplier	R (PE)
Pessière (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée du sol.)	P (E)
— — — (aucune essence compagne prédominante)	P (R)
— — — à thuya (cèdre)	P (C)
— — — à mélèze	P (L)
— — — à pin gris	P (PG)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — — à pin rouge	P (PR)
— — — à pin gris	P (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	P (SE)
— — — (prédominance d'épinette blanche)	P (SE)
— — — (prédominance d'épinette rouge)	P (ER)
— — — (prédominance d'épinette noire)	P (EN)
— — — (prédominance d'épinette noire et rouge)	P (EE)
Sapinière (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée du sol)	S (SE)
— — — (aucune essence compagne prédominante)	S (R)
— — — à thuya (cèdre)	S (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — — à pin rouge	S (PR)
— — — à pin gris	S (PG)
— — — à pruche	S (P)
— — — à peuplier (à sapin baumier)	S (PE)
Pinède à pin blanc	
— — — avec pin rouge	Pb(Pr)
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée du sol)	Pb(Pr)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)	Pb(R)
— — — avec thuya (cèdre)	Pb(C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb(E)
— — — avec mélèze	Pb(L)
— — — avec pin gris	Pb(PG)
— — — avec pruche	Pb(P)
— — — avec peuplier (prédominance)	Pb(PE)
Pinède à pin rouge	
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée du sol)	Pr(Pr)
— — — (aucune essence compagne prédominante)	Pr(R)
— — — avec thuya (cèdre)	Pr(C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr(E)
— — — avec mélèze	Pr(L)
— — — avec pin gris	Pr(PG)
— — — avec pruche	Pr(P)
— — — avec peuplier (prédominance)	Pr(PE)
Pinède à pin gris	
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée du sol)	Pg(Pg)
— — — (aucune essence compagne prédominante)	Pg(R)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg(C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg(E)
— — — avec mélèze	Pg(L)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg(PB)
— — — avec pruche	Pg(P)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg(SE)
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portée du sol)	C (C)
— — — (aucune essence compagne prédominante)	C (R)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à mélèze	C (L)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à pruche	C (P)
— — — à épinette blanche	C (SE)
— — — (prédominance de thuya)	C (C)
Pruchaie (la pruche occupe plus de 75% de la portée du sol)	P (P)
— — — (aucune essence compagne prédominante)	P (R)
— — — à thuya (cèdre)	P (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — — à mélèze	P (L)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — — à pin gris	P (PG)
— — — à pin rouge	P (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	P (SE)
— — — (prédominance de thuya)	P (C)
Mélèzin (le mélèze occupe plus de 75% de la portée du sol)	M (M)
— — — (aucune essence compagne prédominante)	M (R)
— — — à thuya (cèdre)	M (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	M (PB)
— — — à pin gris	M (PG)
— — — à pin rouge	M (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	M (SE)
— — — (prédominance de mélèze européen)	M (L)
— — — (prédominance de mélèze japonais)	M (L)
— — — (prédominance de mélèze laricin)	M (L)

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — — — avec pin blanc	F1 (P)	F1 (Pb)
— — — — — avec pin rouge	F1 (P)	F1 (P)
— — — — — avec épinette noire	F1 (E)	F1 (E)
— — — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	B3 (E)	B3 (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	B3 (E)	B3 (E)
— — — — avec pin blanc	B3(P)	B3(P)
— — — — avec pin blanc	B3(P)	B3(P)
— — — — avec pin rouge	B3(P)	B3(P)
— — — — avec pin gris	B3(Pg)	B3(Pg)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc	B2(P)	B2(P)
— — — avec pin rouge	B2(P)	B2(P)
— — — avec épinette noire	B2(E)	B2(E)
— — — avec épinette noire ou rouge	B2(E)	B2(E)
Peuplier avec sapin	Pe3 (S)	Pe3 (S)
— — — avec pin blanc	Pe3(P)	Pe3(P)
— — — avec pin gris	Pe3(Pg)	Pe3(Pg)
— — — avec pin rouge	Pe3(P)	Pe3(P)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe3(E)	Pe3(E)
— — — avec mélèze	Pe3(L)	Pe3(L)
Cédrière mélangée	Ce3 (R)	Ce3 (R)
— — à pin blanc	Ce3(PB)	Ce3(PB)
— — à pin gris	Ce3(PG)	Ce3(PG)
Mélanges à feuillus tolérants	MF3 (R)	MF3 (R)
— — — sur station humide	MF3 (R)	MF3 (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillu	F
— d'essences intolérantes	F1
— d'essences tolérantes	F2
— sur station humide	F3
Bouleau à bouleaux blancs	B1
— à bouleaux jaunes	B2
Peuplier	Pe
Cédrière rouge	Cr
Cédrière	Ce
— à bouleaux blancs	Ce (B)
— à bouleaux jaunes	Ce (B)
— à peuplier	Ce (Pe)
— à feuillus d'essences intolérantes	Ce (F)
— à feuillus d'essences tolérantes	Ce (F)
Plantation de feuillus	PH1
— de bouleau jaune	PH2
— de peuplier	PH3
— de peuplier hybride	PH3a

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — sd
Dénudé et semi-dénudé humide — dh
Aulnaie — A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (mètres et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en bordure	cb
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisse légère	cm
Coupe partielle	cp
Coupe à blanc	cb
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	es
Verglas	v
Pluviotron	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JIn (jeune inégalienne) — Pinède à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vin (vieux inégalienne) — Pinède à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges atteint des dimensions. Autres peuplements, majorité des tiges sont plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ev-un
Moyenne	31 à 60 %	2
Forte	61 à 90 %	3
Extrême	91 et plus	4
Superficie minimale de pente : 2 ha		

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-7m)	2 (7m-12m)	3 (12m-17m)	4 (17m-22m)	5 (22m-27m)	6 (27m+)
A 80%-	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%-	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%-	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%-	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S I E C I C3 S2 P4 D1 — S : défoliation; I : classe de pente; E : classe d'âge; C : groupe de l'origine; I : origine; C3 : classe de hauteur; S2 : classe de densité; P4 : sous groupe d'essences; D1 : type de couvert

P E C1 C3 D1 — P : classe de pente; E : classe d'âge; C1 : groupe de l'origine; C3 : classe de hauteur; D1 : classe de densité; E : type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : JULIEN RIVEST & ASS.
SIGNATURE : Julien Rivest
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière — Photographie aérienne : 1982 — Année de publication : 1983 — Année de révision : /

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 81
Unité d'aménagement — 1
Unité de sondage — 390 01 01*
Mode de tenure ou de gestion — 3
Bloc d'aménagement — 3
Concessionnaire ou autres — 3
Bassin hydrographique — 302 01*
Bassin primaire — 3
Bassin secondaire — 0
Unité de gestion privée
Municipalité — 83 900
Division de recensement — 3
Municipalité — 3
Cadastre — 3
Parcelle — 2450 *
Région écologique — 3b *
Municipalité régionale de comté M.R.C. 910 TÉMISCAMINGUE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/2/83
Déclinaison magnétique : 12° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-L-11 S.E. S.O.	31-L-10 S.E. S.O.	31-L-9 S.E. S.O.
31-L-6 N.E. S.E. S.O.	31-L-7 N.E. S.E. S.O.	31-L-8 N.E. S.E. S.O.
31-L-3 N.E. S.E. S.O.	31-L-2 N.E. S.E. S.O.	31-L-1 N.E. S.E. S.O.

31 L/7 N.E.

Compt. fox. : 9200 - 5030 - 5099 - 6052 - 6581-7127

À jour : avril 1995

UG 81